

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 11 juillet 2022**

**Délibération n° CP-2022-1648**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Corbas

Objet : Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé 20 chemin de Grange Blanche appartenant à la Société d'économie mixte de construction du département de l'Ain (SEMCODA)

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Marion (pouvoir à Mme Benahmed), Mme Fournillon (pouvoir à M. Grivel), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier).

**Commission permanente du 11 juillet 2022****Délibération n° CP-2022-1648**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Corbas

Objet : Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé 20 chemin de Grange Blanche appartenant à la Société d'économie mixte de construction du département de l'Ain (SEMCODA)

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 22 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

Dans le cadre de la politique tendant à favoriser la production de logements sociaux, la Métropole de Lyon envisage l'acquisition d'un immeuble situé 20 chemin de Grande Blanche à Corbas et appartenant à la SEMCODA.

**II - Désignation du bien acquis**

Il s'agit d'un immeuble de 4 niveaux consistant en un ancien Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) d'une superficie totale de 2 592 m<sup>2</sup> autour d'un jardin arboré avec 13 stationnements extérieurs, le tout sur terrain propre cadastré BM 373 d'une superficie de 2 808 m<sup>2</sup>.

**III - Projet**

Aux termes du compromis, la Métropole achètera ledit immeuble, cédé libre de toute occupation, pour un montant global de 2 000 000 €.

Cet immeuble sera, ensuite, mis à disposition d'un bailleur social par le biais d'une cession ou d'un bail emphytéotique suite à consultation avec cahier des charges social pour y réaliser une opération de réhabilitation permettant la création de logements locatifs sociaux et en accession abordable en bail réel solidaire.

Cette opération permettra de poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux sur la Ville de Corbas, qui en compte 15,18 %.

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 14 avril 2022, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 2 000 000 € de l'immeuble situé 20 chemin de Grange Blanche à Corbas appartenant à la SEMCODA dans le cadre d'un projet de logements sociaux.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense totale** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social (y/c foncier) - individualisée le 24 janvier 2022 pour un montant de 80 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P14O7868.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 21 - opération n° 0P14O7868, pour un montant de 2 000 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 24 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 12 juillet 2022**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220711-285254-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 juillet 2022 Date de réception préfecture : 12 juillet 2022
---